



Plateforme Web et application mobile  
de suivi de chantier et géolocalisation de  
réseaux

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION**



E.S.T.E.R TECHNOPOLE  
1, rue d'Ester | 87069 LIMOGES CEDEX  
07.52.62.99.77

Ces conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties, comme les conditions générales d'utilisation de la vente en ligne et de la vente directe des prestations proposées par le prestataire à l'acheteur.

Lije Technologies sera donc nommée le prestataire et l'utilisateur, l'acheteur.

#### **ARTICLE 1 – INTEGRALITE**

**1.1** Les présentes conditions générales de ventes et d'utilisation expriment l'intégralité des obligations des parties ainsi que le mode d'utilisation de l'application I-TOPO. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve et ne pas ignorer les modalités d'utilisation de l'application ci-après détaillées.

**1.2** Le prestataire et l'acheteur conviennent que les présentes conditions générales de vente et d'utilisation régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

**1.3** Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance et de la vente directe dont les sociétés ont leur siège en France.

#### **ARTICLE 2 – OBJET**

**2.1** Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente en ligne et la vente directe des prestations proposées par le prestataire et l'acheteur

**2.2** Les présentes conditions s'appliquent aux prestations effectuées par Lije Technologies en France et à l'étranger.

#### **ARTICLE 3 – LA COMMANDE**

**3.1** L'acheteur passe sa commande en ligne au moyen du formulaire qui figure sur le site [www.i-topo.fr](http://www.i-topo.fr) ou en contactant directement le prestataire

**3.2** Pour que la commande soit validée, l'acheteur devra accepter, en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales.

Dans le cadre d'une commande directe, l'acheteur devra accepter, en cochant à l'endroit indiqué sur le devis ou bon de commande, les présentes conditions générales.

Il devra aussi préciser l'adresse de la facturation.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- chèque
- virement bancaire
- traite
- mandat administratif

**3.3** Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

**3.4** Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème sur le compte de l'acheteur, le prestataire se réserve le droit de bloquer la prestation due à l'acheteur jusqu'à la résolution du problème ou du défaut de paiement.

**3.5** En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation, l'acheteur en sera informé par courrier électronique.

**3.6** Pour toute question relative au suivi d'une prestation, l'acheteur doit écrire au prestataire via le lien « contact » inscrit sur le site [www.i-topo.fr](http://www.i-topo.fr).

Le prestataire s'engage à répondre dans les meilleurs délais

#### **ARTICLE 4 – FACTURE ELECTRONIQUE**

Les factures sont transmises automatiquement par voie électronique. L'acheteur reconnaît la conformité des factures en acceptant les CGU/CGV.

#### **ARTICLE 5 – CONFIRMATION DE COMMANDE**

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie d'e-mail au plus tard au moment du début d'exécution des prestations, à l'adresse indiquée par l'acheteur au sein du bon de commande, reprenant l'intégralité de ces informations communiquées lors de la commande.

Après avoir saisi son identifiant et son mot de passe, l'acheteur a alors immédiatement accès à la prestation.

La facture relative à la prestation sera envoyée par voie électronique et sera accompagnée de ces présentes informations contractuelles.

#### **ARTICLE 6 – PREUVE DE LA TRANSACTION**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

#### **ARTICLE 7 – MODALITES D'ACCES AU SERVICE I-TOPO**

L'accès au Service I-TOPO se fait par identification via un identifiant et un mot de passe renseignés lors de la création d'un compte Client.

L'Acheteur fournit lors de la création de son compte les informations suivantes :

- Nom de la structure
- Catégorie (concessionnaire, collectivité, entreprise, autre)
- Numéro de téléphone de la structure
- Adresse postale de la structure
- Nom, prénom du référent (utilisateur)
- Adresse mail
- Numéro de téléphone du référent
- Identifiant
- Mot de passe

Ces données sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'application.

D'une manière générale, l'Acheteur devra compléter l'ensemble des champs de manière sincère et véritable.

L'utilisation d'un compte sur la solution I-TOPO est strictement personnelle.

L'Acheteur garantit à la Société LIJE TECHNOLOGIES qu'il est seul à accéder aux données stockées dans son compte.

L'Acheteur a l'obligation de préserver la confidentialité de son identifiant et mot de passe. La Société LIJE TECHNOLOGIES n'assume aucune responsabilité quant aux dommages éventuellement causés par une utilisation frauduleuse de l'espace en ligne de l'Acheteur.

L'Acheteur s'engage à avertir immédiatement la Société LIJE TECHNOLOGIES de toute utilisation non autorisée de son compte. Tout mot de passe perdu sera réinitialisé par la Société LIJE TECHNOLOGIES sur demande de l'Acheteur. La Société LIJE TECHNOLOGIES se réserve le droit de ne pas faire droit aux demandes abusives de modifications du mot de passe formulées par l'Acheteur.

En cas de non-respect des présentes Conditions et/ou de fraude constatée par un tiers, par l'autorité judiciaire ou par les services de la Société LIJE TECHNOLOGIES, cette dernière se réserve la possibilité de suspendre ou de supprimer le compte de l'Acheteur.

Toute nouvelle demande d'inscription suite à la suppression d'un compte Client dans les conditions susvisées sera soumise à l'acceptation expresse de la Société LIJE TECHNOLOGIES. »

## ARTICLE 8 – INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

**8.1** Les prestations régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur le site internet du prestataire et qui sont indiquées comme réalisées par le prestataire ou sous son contrôle, prévues aux conditions générales d'utilisation précitées.

**8.2** Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible dans le cadre des conditions générales d'utilisations. Toutefois, si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du prestataire ne pourrait être engagée.

## ARTICLE 9 – PRIX

**9.1.** Sauf convention contraire, l'acheteur peut souscrire une offre sous la forme d'une licence, de la façon suivante :

LICENCE SIMPLE	LICENCE STANDARD	LICENCE PREMIUM	LICENCE SUR-MESURE
299€/an	699€ /an	999€ /an	Sur devis
1 utilisateur	6 utilisateurs	15 utilisateurs	Nombre d'utilisateurs à déterminer
Nombre de chantiers illimité	Nombre de chantiers illimité	Nombre de chantiers illimité	Nombre de chantiers illimité
Nombre de photos illimité	Nombre de photos illimité	Nombre de photos illimité	Nombre de photos illimité
Option Export SIG	Option Export SIG	Option Export SIG	Option Export SIG
Accès base de données I-Topo	Accès base de données I-Topo	Accès base de données I-Topo	Accès base de données I-Topo
Option Rapport de chantier automatique	Option Rapport de chantier automatique	Option Rapport de chantier automatique	Option Rapport de chantier automatique
Option de création de chantiers collaboratifs	Option de création de chantiers collaboratifs	Option de création de chantiers collaboratifs	Option de création de chantiers collaboratifs
Crédits illimités	50 crédits offerts	100 crédits offerts	Crédits illimités
Accès aux nouvelles fonctionnalités	Accès aux nouvelles fonctionnalités	Accès aux nouvelles fonctionnalités	Accès aux nouvelles fonctionnalités
Accompagnement et formation des équipes	Accompagnement et formation des équipes	Accompagnement et formation des équipes	Accompagnement et formation des équipes
Développements personnalisés	Développements personnalisés	Développements personnalisés	Développements personnalisés
Option rapports de chantiers personnalisés	Option rapports de chantiers personnalisés	Option rapports de chantiers personnalisés	Option rapports de chantiers personnalisés

L'acheteur peut également acheter des crédits selon les tarifs suivants :

Nombre de crédits	Tarifs HT
50	50 €
100	90 €
200	170 €
300	250 €
1000	800 €

**9.2** L'acheteur pourra solliciter un devis au prestataire, notamment dans le cadre d'une licence sur-mesure, pour adapter les prestations à ses besoins.

**9.3** Peuvent également être facturées, s'il y a lieu, les interventions du technicien et formateur i-Topo auprès des acheteurs, après devis dûment accepté.

**9.4** La TVA applicable sera celle en vigueur, le jour de la facturation.

**9.5** Les retards ou autres problèmes imprévus dont le prestataire n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. Le prestataire s'engage à informer l'acheteur de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.

**9.6** Le règlement des factures est exigible à 30 jours fin de mois. Les factures seront immédiatement mises à disposition de l'acheteur par mail et après validation de sa commande. Il lui appartiendra de l'éditer.

**9.7** Le prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

**9.8** Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le prestataire à facturer des intérêts de retard au taux de 10 points au-dessus du taux de refinancement de la BCE, outre une indemnité forfaitaire de 40 €.

#### **ARTICLE 10 – MODE DE PAIEMENT**

**10.1** Le règlement de la commande devra se faire suivant les modalités de l'article 3. Chaque facture comporte le IBAN. Le prestataire se réserve le droit de suspendre l'accès à la plateforme i-Topo en cas de non-paiement. Le prestataire se réserve notamment le droit de refuser l'accès à la plateforme i-Topo à un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande.

**10.2** Dans le cadre de vérification, il pourra être demandé à l'acheteur d'adresser au prestataire, une copie de documents prouvant l'existence de la société (extrait Kbis, etc.). La commande ne sera alors validée qu'après réception et vérification par le prestataire des pièces envoyées

**10.3** Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au prestataire par l'acheteur, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur.

#### **ARTICLE 11 – MODALITE DE REALISATION– RECONDUCTION-RESILIATION**

**11.1** La réalisation est entamée dès l'activation du compte, mais le prestataire se réserve le droit de la suspendre en cas de non-paiement.

**11.2** La prestation est reconduite tacitement. Sans avis préalable de l'acheteur, les prestations sont reconduites pour une durée de 1 an, dans les mêmes conditions.

Si toutefois la licence a été modifiée en cours d'exercice, la reconduction s'opère en fonction des dernières modalités.

**11.3** L'acheteur peut résilier son compte à tout moment, par courrier recommandé, envoyé à l'adresse suivante : LIJE TECHNOLOGIES – ESTER TECHNOPOLE – 1 RUE D'ESTER – 87069 LIMOGES CEDEX

**11.4** En cas de résiliation, et qu'elle qu'en soit la cause, il est convenu que le client ne pourra, en aucun cas, demander un remboursement.

L'acheteur, pourra récupérer, s'il le souhaite, toutes les données avant résiliation de son compte. Toutes les données rendues publiques resteront accessibles sur la plateforme après résiliation.

#### **ARTICLE 12– OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**

Les engagements du prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations sont exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, le prestataire affectera à l'exécution des prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

#### **ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR**

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, l'acheteur s'engage :

- A fournir au prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude, notamment le contact et l'adresse de facturation.
- A prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires
- A désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision
- A faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des prestations.
- A avertir directement le prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

## ARTICLE 14 – INFORMATIONS ET PUBLICITE

**14.1** Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de 3 ans suivant le terme des prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations ainsi que tous documents (courriers, informations, devis, etc.) fournis par le prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués à l'acheteur pour un usage strictement interne à la condition de ne les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si l'acheteur souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

**14.2** Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la prestation.
- Sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article.
- Sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation.
- Ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle de l'acheteur. L'acheteur reconnaît et accepte :

- Que les parties pourront, sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet.
- Qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques.
- Que le prestataire ne saura être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## ARTICLE 15 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

**15.1** L'acheteur, qu'il soit, personne morale de droit privé ou personne morale de droit public, s'engage et accepte à céder à titre gratuit à la société LIJE TECHNOLOGIES la propriété et tous les droits y afférents, des photographies, images, et représentations qu'il déposera sur le site i-Topo.

Il ne pourra, ni engager la responsabilité de la société LIJE TECHNOLOGIES ni revendiquer aucune indemnité au titre de l'usage des photographies, images et représentations qu'il déposera sur le site [www.i-topo.fr](http://www.i-topo.fr)

**15.2** Dans le cadre du partage des données, un modérateur est mis en place par le prestataire, qui se réserve le droit d'écarter toutes les photographies, images et représentation déposées par l'acheteur, dès lors qu'elles sont inexploitables, dépourvues d'intérêt pour l'objet poursuivi, ou d'un objet contraire.

**15.3** Chaque photographie, image et représentation rejetées par le modérateur du prestataire, fera l'objet d'une information par mail auprès de l'acheteur dépositaire.

Aucune responsabilité ne saurait être recherchée ni engagée sur le choix du prestataire de retenir ou d'écarter les photographies, images et représentations déposées par les acheteurs

**15.4** Le prestataire se réserve tous droits, attachés à la propriété des photographies, image et représentations.

**15.5** Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, le prestataire pourra faire usage du nom, de la

dénomination, des marques et logos de l'acheteur en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans les propositions de prestations ultérieures. Par ailleurs, l'acheteur autorise le prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées.

**15.6** Il est expressément convenu entre les parties que la licence d'utilisation de l'application I-TOPO accordée à l'utilisateur ne lui donne aucun droit de représentation ni de reproduction du contenu, des LOGO, des images, des sons et plus généralement de l'ensemble des données présentes sur le site internet et l'application I-TOPO.

#### **ARTICLE 16 – DOCUMENTS**

**16.1** Le prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis et les restituera à l'acheteur, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que l'acheteur aura fournies, resteront sa propriété.

**16.2** Le prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaire à la constitution de ses dossiers de travail.

**16.3** Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont la propriété de la société LIJE TECHNOLOGIES et sont couverts par le secret professionnel.

#### **ARTICLE 17 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE**

La responsabilité du prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Suite à un manquement ou à une carence de LIJE TECHNOLOGIES ou d'un de ses prestataires ou sous-traitant, d'une prestation qui ne lui incombe pas.
- Pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement.
- En cas d'utilisation des résultats des prestations pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du prestataire.

Le prestataire ne répond, ni ses assureurs, des dommages indirects, du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ou encore des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'acheteur.

#### **ARTICLE 18 – RECLAMATIONS**

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai d'une année à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

#### **ARTICLE 19 – FORCE MAJEURE**

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans les conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous les faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

#### ARTICLE 20 – NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

#### ARTICLE 21– LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Les parties soumettront le litige au tribunal compétent de Limoges.



***Les photographies, images, et représentations, comme les commentaires attachés à ces dernières, contenues sur la plateforme i-topo, n'ont qu'une valeur relative et ne sauraient constituer un mode de preuve irréfragable. Elles ne sauraient dispenser chaque utilisateur de respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment de s'affranchir des DT et DICT.***

## **Dès à présent I-TOPO vous invite à découvrir ses conditions générales d'utilisation :**

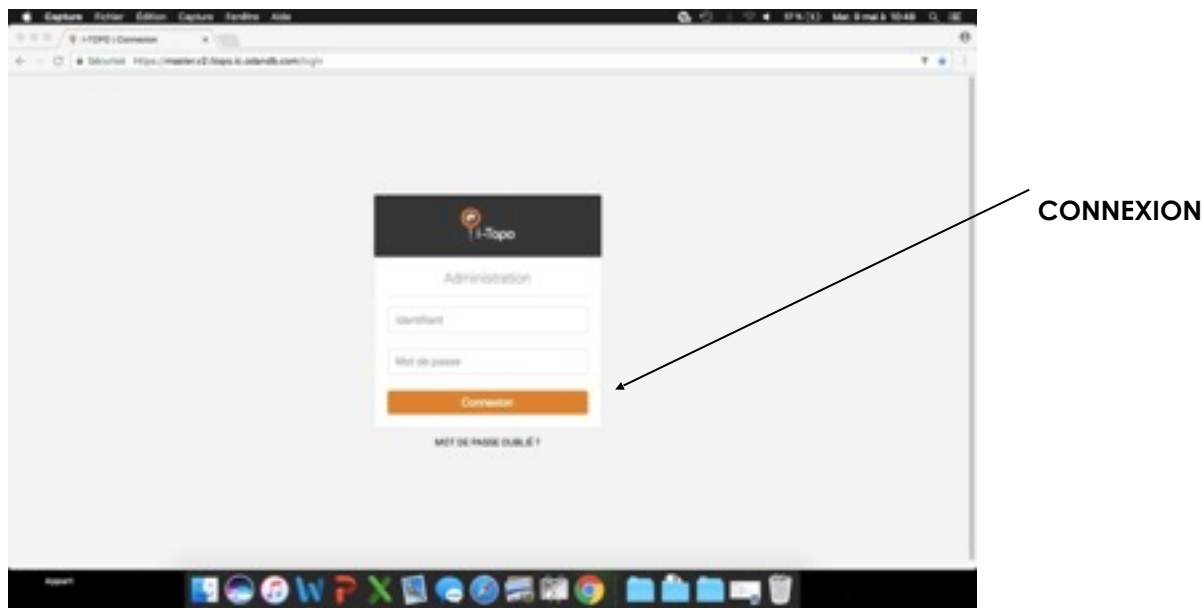
### **1. Se connecter**

- Pour vous connecter, rendez-vous sur le site [www.i-topo.fr](http://www.i-topo.fr):
- Cliquer sur « **Se connecter** »
- Sur cette page, votre identifiant et votre mot de passe vont vous être demandés.

✓ À noter, il n'y a qu'un **seul identifiant et donc un seul mot de passe par licence**. Une structure souhaitant disposer de plusieurs espaces avec mots



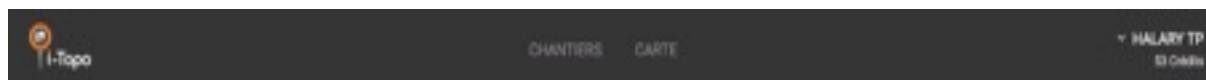
de passe différents devra souscrire plusieurs licences. Pour valider cliquer sur « **Connexion** ».

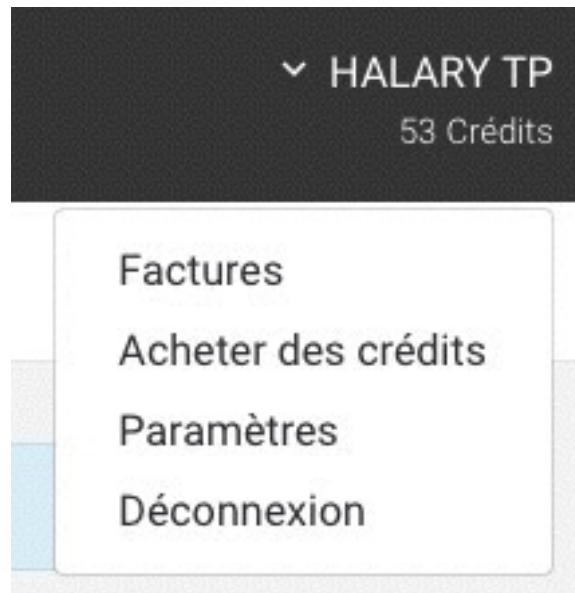


## 2. Menu

Maintenant que vous êtes connecté, vous entrez dans l'application web « **i-Topo** ». Nous allons vous décrire toutes les fonctionnalités de l'application les unes après les autres.

Dès votre connexion, vous trouverez deux onglets : « **Chantiers** » et « **Carte** » que nous évoquerons par la suite. Sur la droite de ces onglets se trouve un onglet au nom de votre compte, sur cet exemple « **Halary TP** » :





ONGLET AU NOM DE  
VOTRE COMPTE

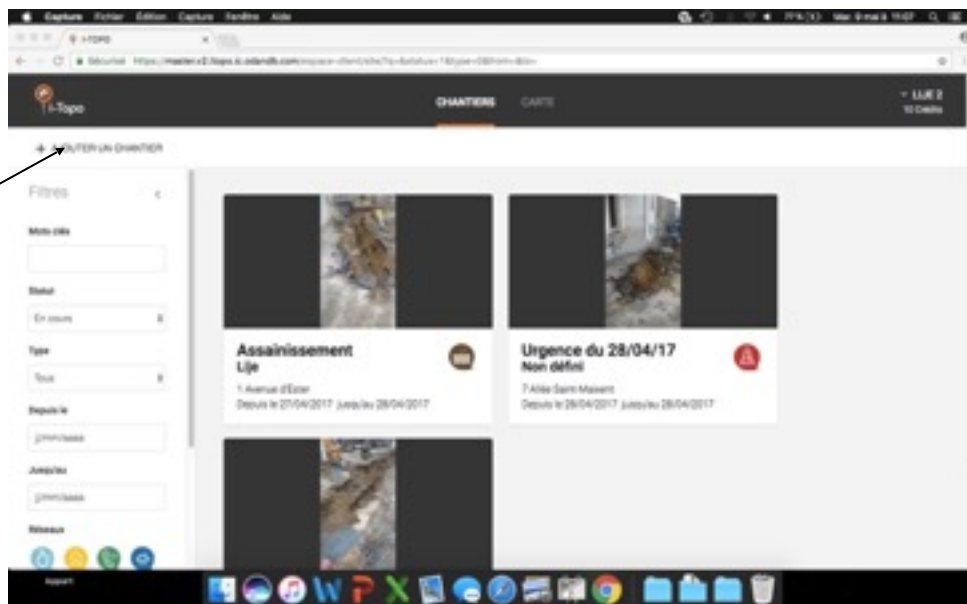
En cliquant dessus, une boîte de dialogue s'ouvre, comprenant 4 possibilités :

- « **Factures** » : Vous permet de retrouver la date, le montant et le statut de vos factures.
- « **Acheter des crédits** » : Vous pouvez faire l'acquisition de pack de crédits, vous permettant d'accéder aux fiches techniques des photos de la communauté i-topo.
- « **Paramètres** » : Vous permet de modifier les paramètres « Utilisateur », « Facturation » et « Données de la structure ».
- « **Déconnexion** » : Si vous souhaitez vous déconnecter d'**i-Topo**, ou changer d'utilisateur.

### 3. Créer un chantier

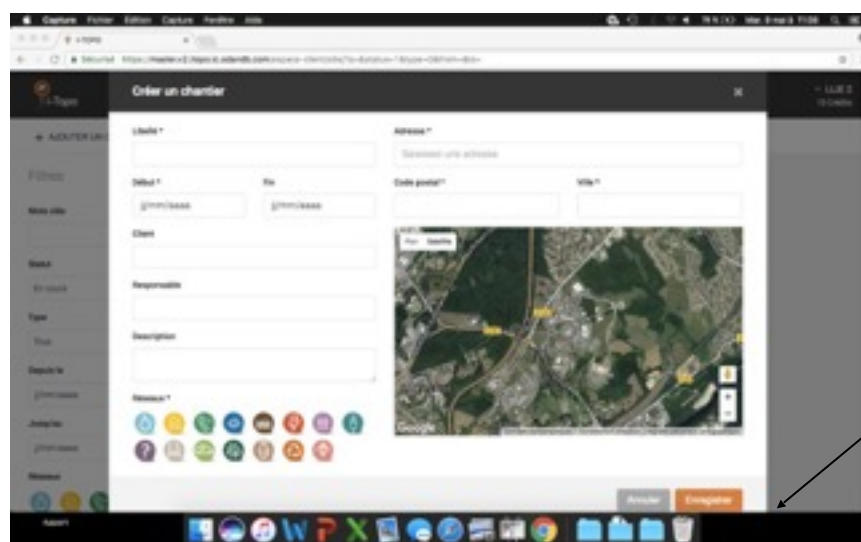
En vous connectant, vous entrez par défaut dans la liste de vos chantiers en cours. Préalablement à l'utilisation de l'outil sur votre mobile, vous devez créer votre chantier. Pour ce faire, cliquez sur « **Ajouter un chantier** » :

**AJOUTER UN  
CHANTIER**



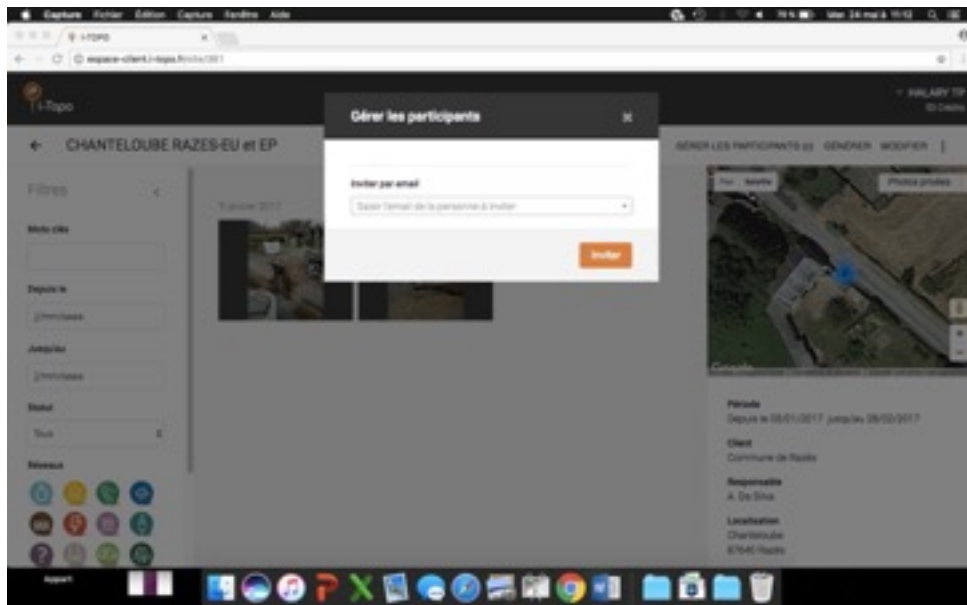
**Qualifiez votre chantier.** Toutes les informations ne sont pas obligatoires mais plus votre chantier est qualifié, plus il sera facile à retrouver dans vos dossiers. N'hésitez pas, par exemple, à ajouter une description complète.

Vous devez aussi choisir le type de chantier (assainissement, téléphone, fibre optique etc.). Pour continuer, cliquer sur « **enregistrer** ».



Avant de finaliser la création du chantier, **i-Topo** va vous proposer d'intégrer à votre chantier les photos de la communauté prises à proximité de l'emprise du chantier.

S'il n'y en a pas, vous passez directement à l'étape suivante : « **Ajouter des participants** ».



Pour ajouter des participants, il vous suffit de renseigner leurs adresses mails. Un mail vous sera envoyé en cas de réponse favorable. Si votre invitation reste sans réponse, il vous sera proposé d'en renvoyer une. Vous créez alors un chantier collaboratif. Lorsque l'un de vos chantiers comporte au moins 2 participants, un symbole apparaît sur votre chantier.

- ✓ À noter que l'option « chantier collaboratif » n'est disponible qu'à partir de la licence standard.

Vous venez de finaliser la création de votre chantier. Il apparaîtra désormais sur l'application web mais aussi sur l'application mobile.

## 4. Gérer un chantier

### *Chantier :*

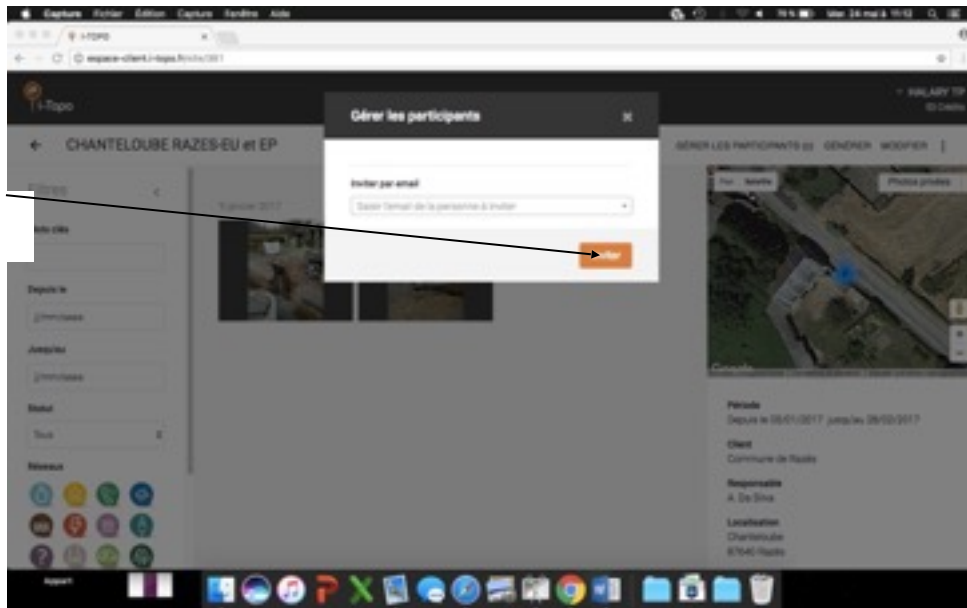
Une fois dans votre chantier, 3 actions principales sont accessibles.

GÉRER LES PARTICIPANTS (0) GÉNÉRER MODIFIER ⋮

La première est « **gérer les participants** ». Même après la création et tout au long de la vie du chantier, vous pouvez inviter une autre entité à participer. Cela signifie qu'elle pourra voir les photos mais également en ajouter. Et cela, qu'elle dispose ou non d'un compte I-Topo.

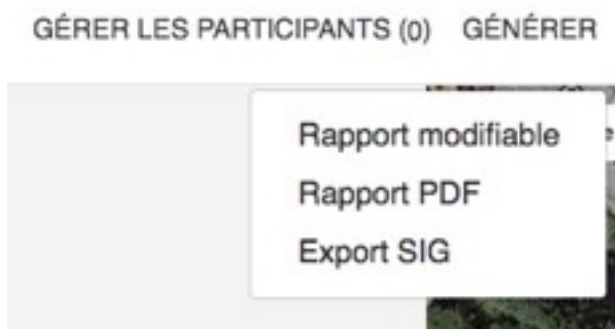
Pour ajouter un ou des participants cliquer sur « **Gérer les participants** »

**INVITER**



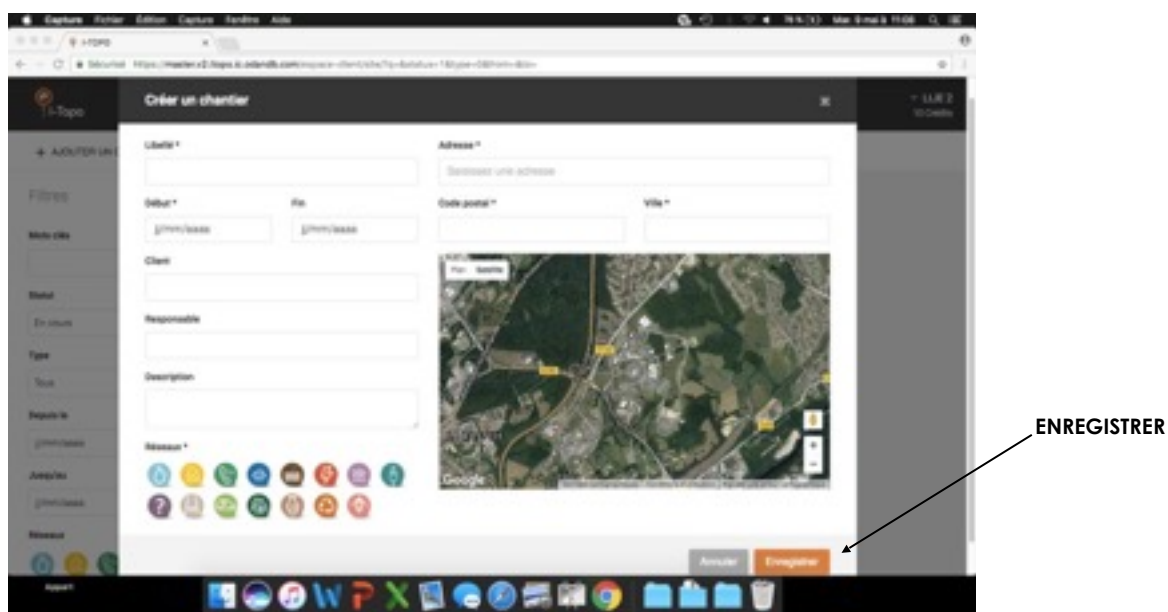
Maintenant il vous suffit de renseigner l'adresse mail du (ou de vos) contact(s) de la structure avec qui vous voulez collaborer sur le chantier. Puis valider en cliquant sur « **Inviter** ». Un message à l'écran validera l'ajout de participants.

La deuxième option est le bouton « **Générer** ». En cliquant dessus vous allez ouvrir une boîte de dialogue contenant trois choix.



Vous pouvez donc choisir de générer un « **Rapport modifiable** » en version Word, un « **Rapport PDF** » ou bien un « **Export SIG** » au format « .json » du chantier.

Le bouton « **modifier** » va vous permettre de corriger les informations que vous avez donné lors de la création initiale du chantier. En cliquant, vous reviendrez sur l'écran vous demandant le libellé du chantier, sa date etc.



Cliquer sur « **enregistrer** » pour valider la modification.

Le bouton « **Modifier** » va vous permettre également de requalifier une (ou des) photo urgente en chantier.

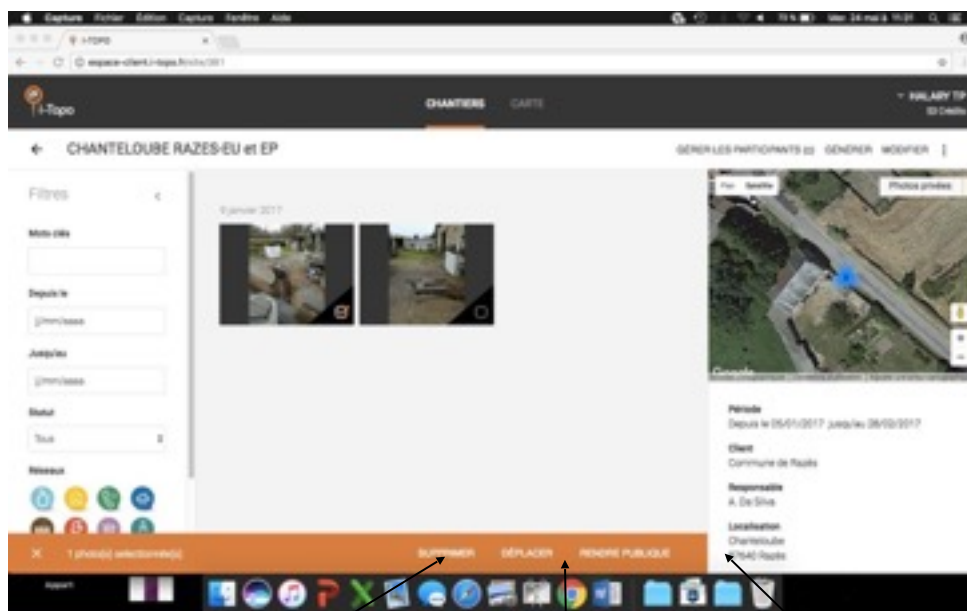
Le bouton symbolisé par les trois points est une boîte comprenant deux options :

- « **Supprimer** » vous permet, comme son nom l'indique, de supprimer un chantier. Cette action intervient, par exemple, si vous avez créé un chantier par erreur.
- « **Clôturer** » pour mettre fin à un chantier. Il n'apparaîtra plus dans vos chantiers actifs.



### Photo :

En cochant une ou plusieurs photos du chantier vous pouvez « **Supprimer** », « **Déplacer** » ou « **Rendre publique** ».



**SUPPRIMER**

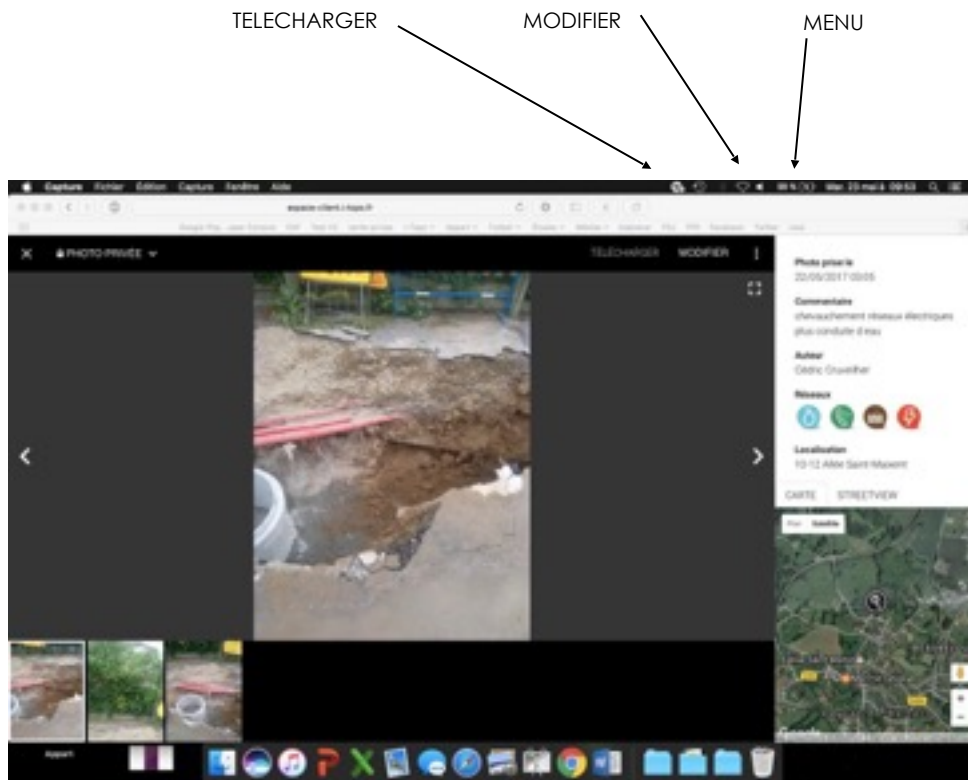
**DÉPLACER**

**RENDRE  
PUBLIQUE**

- « **Supprimer** » : va vous permettre d'effacer une photo inutile.
- « **Déplacer** » : va vous permettre de placer cette photo dans un autre chantier.
- « **Rendre publique** » : Va vous permettre de partager votre photo sur la base de données i-topo et d'en faire profiter les autres contributeurs. Pour chaque

photo partagée passant la modération, vous obtiendrez 1 crédit. Les crédits ainsi cumulés vous permettront d'accéder aux la fiche technique des photos publiques dont vous avez besoin.

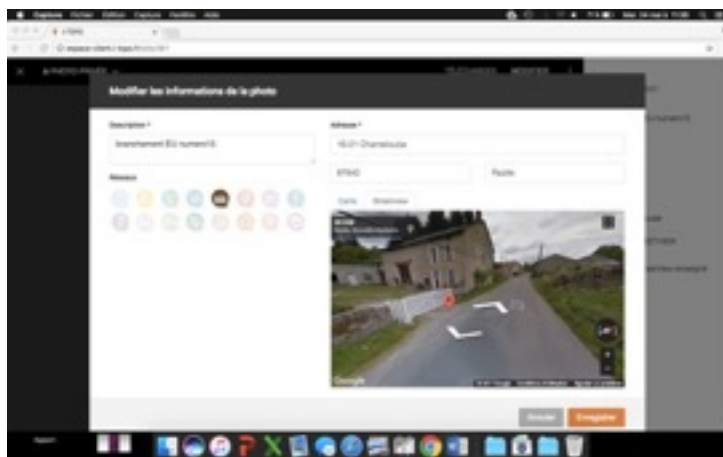
En cliquant sur la photo, vous allez accéder à trois autres options : « **Télécharger** », « **Modifier** » et un **menu**.



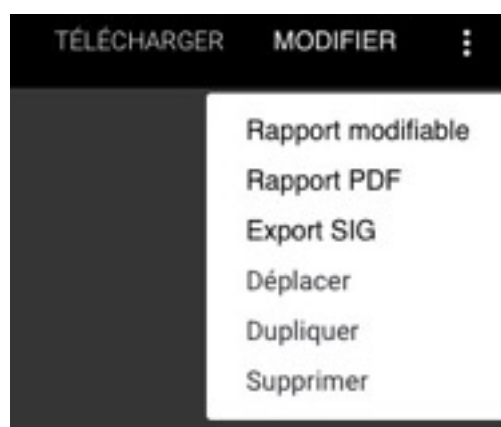
Elles vont respectivement vous permettre de :

- Télécharger la photographie sur votre ordinateur
- Modifier sa qualification (description, réseaux présents, adresse, ajouter une prise de vue « Street View »)





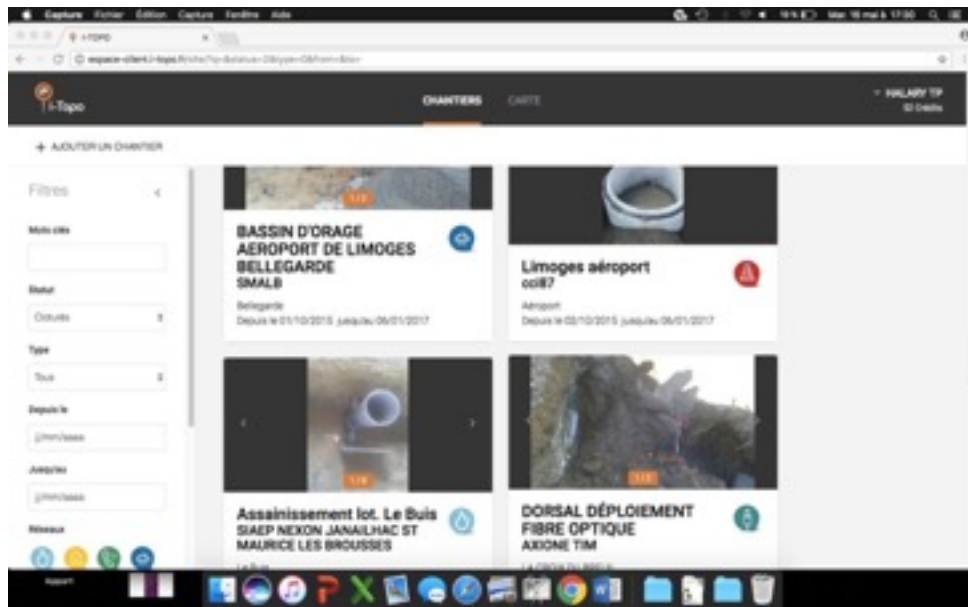
Les options du menu vous permettent, à l'image d'un chantier, de générer des rapports ainsi qu'un export pour la (ou les) photo(s) uniquement. Vous pouvez également déplacer/dupliquer la photo dans un autre chantier ou de la supprimer.



Une fois votre chantier terminé, vous pouvez le « **Clôturer** ». Il disparaîtra alors de vos terminaux mobiles ce qui aura pour effet de fluidifier la liste de vos chantiers en cours. Pour le retrouver, il vous suffira de rechercher dans vos « **Chantier clôturés** » sur l'application Web. La clôture d'un chantier n'est pas définitive puisque vous pouvez ensuite le « **Rendre Actif** » et le retrouver à nouveau sur votre mobile.

## 5. Classer vos chantiers

Lorsque vous aurez créé, puis géré vos chantiers, ils apparaîtront sous forme d'une liste dans l'onglet « **Chantiers** » comme ci-dessous.



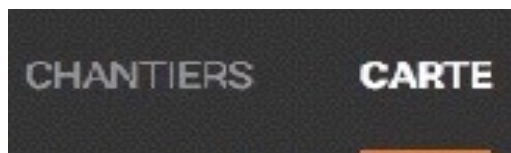
Par défaut, les chantiers qui apparaissent sont les chantiers « **En cours** ». Vous pouvez avoir accès aux autres chantiers par le biais des filtres.



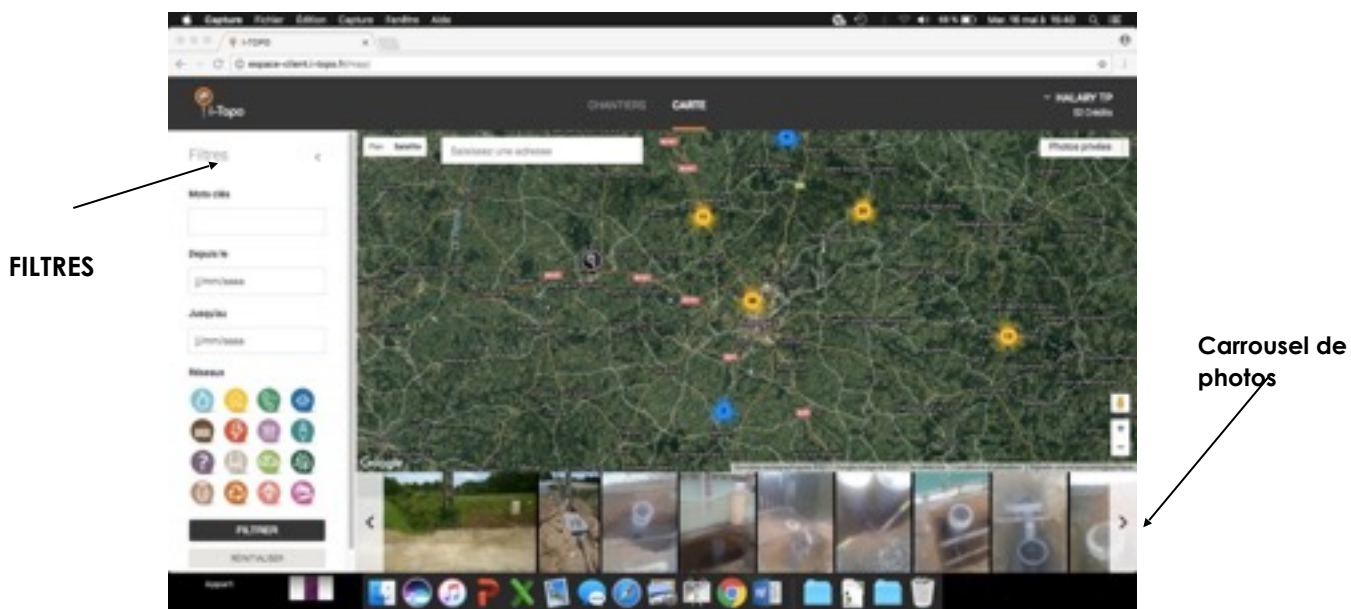
Vous pouvez rechercher un chantier par le biais d'un « **Mots clés** », de son « **Statut** » (En cours ou clôturé), son « **Type** » (Collaboratif ou non), la date ou encore les réseaux présents dans ce dernier. Pour valider votre recherche, cliquez sur « **Filtrer** ».

## 5. Carte(s)

À côté de l'onglet « **Chantiers** » sur lequel vous êtes arrivé automatiquement lors de votre connexion, vous pouvez également accéder à l'onglet « **Carte** ».



En cliquant, vous arrivez dans la partie « **Carte** » qui regroupe la base de données.



Avant de consulter les photos, il y a plusieurs composants à l'écran que nous allons expliciter.

Le carrousel de photo présent en bas de l'écran reprend toutes les photos affichées sur la carte. Si vous zoomez, le carrousel s'adapte automatiquement.

Sur la gauche l'onglet des « **Filtres** » permet de trouver rapidement une photo. Vous pouvez utiliser un « **Mots Clés** » qui la qualifie, la date de prise de vue mais également le type de réseau présent sur la photo. Pour rechercher cliquer sur « **Filtrer** ».

Enfin, vous devez savoir qu'il existe deux approches de la base de données. Une qui comporte uniquement vos « **Photos privées** » et l'autre qui regroupe toutes les « **Photos publiques** » partagées. A vous d'activer à votre guise le bouton, puis de consulter les photos triées en conséquence.



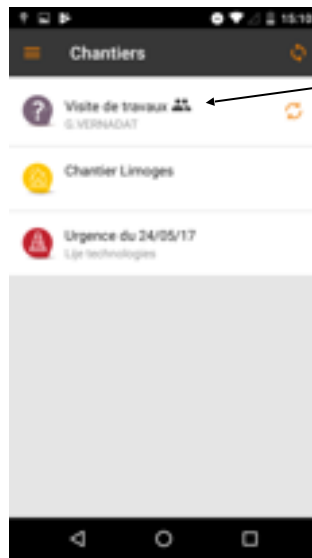
# Application mobile

Pour vous connecter sur l'application mobile, comme pour l'application Web, vous devez renseigner vos identifiants puis cliquer sur « **connexion** ».



## 1. Chantier

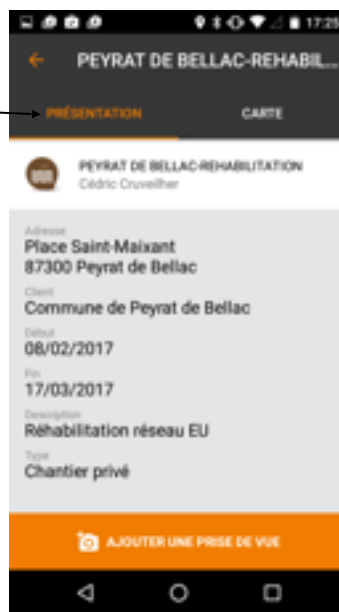
L'application mobile va s'ouvrir directement sur vos chantiers en cours. Ces chantiers sont ceux que vous aurez créé au préalable sur l'application web ou des chantiers issus de « Photo urgente ». Le chantier est signalisé par son nom, son type de réseau et **une icône**, s'il est collaboratif.



ICÔNE CHANTIER COLLABORATIF

En sélectionnant un chantier, vous entrez dans sa « **présentation** » qui comprend l'adresse, le responsable, les dates...

PRESENTATION

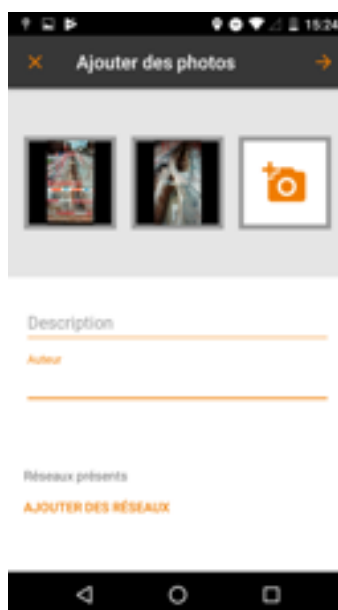


Vous pouvez également observer la géolocalisation des photos sur l'onglet « **carte** ». Puis observer les photos en appuyant sur le pictogramme de ces dernières.

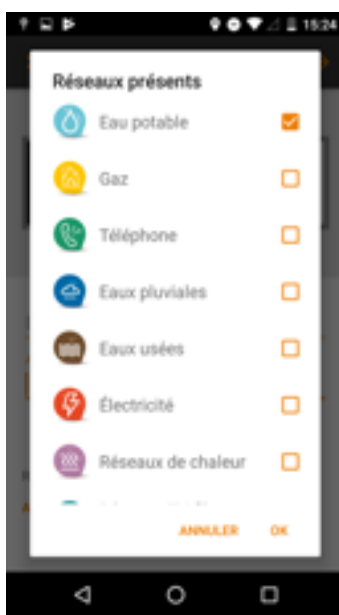


Enfin, que ce soit sur l'onglet « **Présentation** » ou « **Carte** », vous pouvez « **Ajouter une prise de vue** ». Cette fonction essentielle vous permet d'alimenter vos chantiers en photos. En appuyant dessus, votre appareil photo s'ouvre et vous pouvez donc prendre un cliché.

Suite à votre photo, vous arrivez sur un écran de qualification des prises de vue. Vous pouvez, au choix, qualifier votre photo voir ajouter d'autres photos pour ce même point de géolocalisation (Multi photo).



Une fois que vous aurez pris le nombre de photos souhaité, vous devez les qualifier, mais aussi ajouter les réseaux présents sur les photos en les sélectionnant :



Une fois que vous aurez validé, vous allez préciser la géolocalisation. Cette étape consiste à affiner la localisation de la photographie.



← VALIDATION

C'est la dernière étape avant la « **validation** » de vos photos. Vos photos sont désormais actives sur le chantier.

## 2. Menu

Pour naviguer dans l'application, vous devez ouvrir le « **menu** » de l'application



Ce menu comporte 5 boutons : « **Déconnexion** », « **Chantiers** », « **Carte** », « **Photo urgente** » et « **Aide** ».



- « **Déconnexion** » : Vous permet de vous déconnecter de l'application ou de changer d'utilisateur.

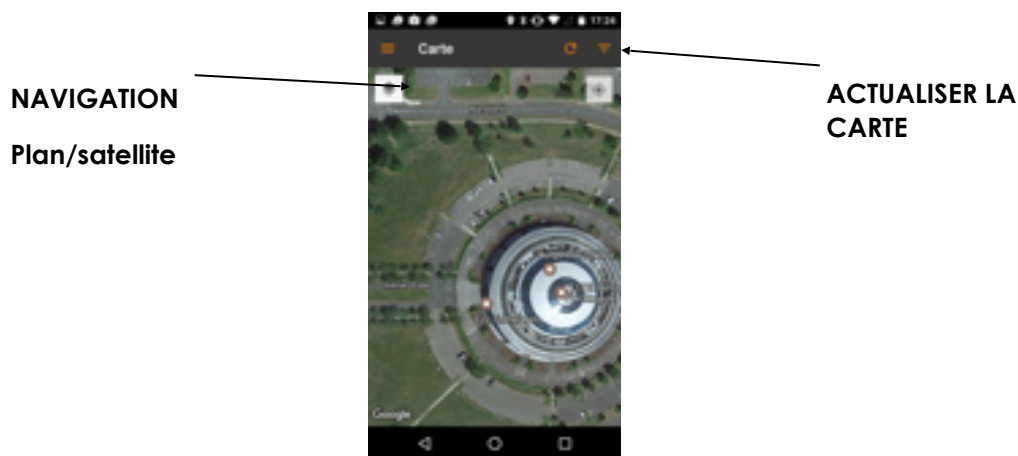


- « **Chantiers** » : Vous permet d'accéder à votre liste des chantiers en cours
- « **Carte** » : Vous permet d'accéder à la carte de la base de données
- « **Photo urgente** » : Vous permet de prendre une photo qui ne correspond pas à un chantier déjà en cours.
- « **Aide** » : Rubrique d'aide sur l'utilisation de l'application mobile.

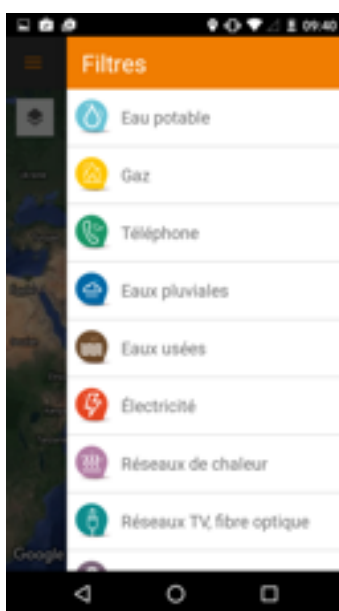
### 3. Carte(s)

Dans l'onglet « **Carte** », comme sur l'application web, vous avez accès à vos photos et à celles de la base données.

En entrant sur la « **Carte** », vous verrez les photos les plus proches de votre position. Vous pouvez naviguer entre l'aspect satellite et plan. Vous pouvez aussi **actualiser** la carte.

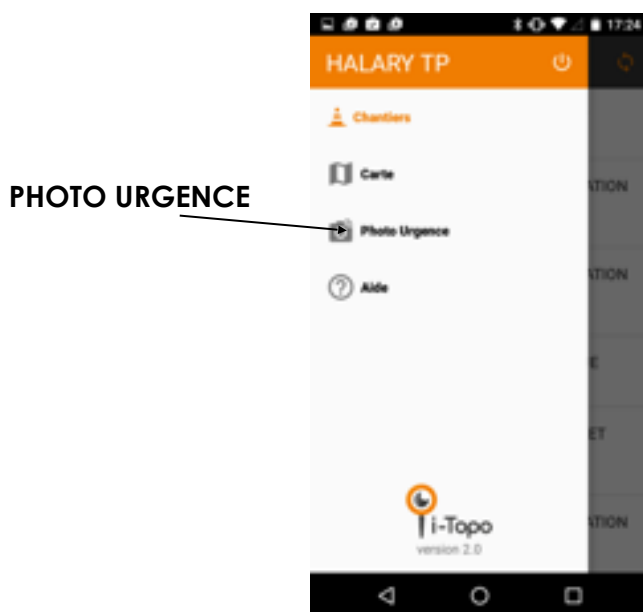


Vous pouvez utiliser des « **filtres** » pour trouver plus rapidement une photo, ils sont disponibles en fonction des types de réseaux recherchés.



## 4. Photo Urgence

Lorsque vous appuyez sur « **Photo Urgence** », l'application vous propose immédiatement de prendre une photo. Vous devrez ensuite la qualifier et la géolocaliser comme pour un chantier. La photo se présentera sous la forme d'un chantier requalifiable sur la plateforme web. Cette option est là pour prendre une photo même lorsque vous n'avez pas préalablement prévu le chantier sur l'application Web. Vous pouvez ensuite y ajouter d'autres photos et renommer le chantier ultérieurement.



## 5. Le mode Hors ligne

Lorsque vous êtes dans une zone où le réseau est faible ou absent, l'application entre alors en mode Hors-ligne. Cet état vous est communiqué par une **bannière**.

**BANNIERE MODE  
HORS LIGNE**



Pour autant, l'application conserve toutes les fonctionnalités de collecte, c'est à dire que vous pouvez toujours ajouter des photos à vos chantiers ou créer des photos urgences. La synchronisation se fera une fois que votre mobile retrouvera du réseau.

En revanche, en mode hors-ligne, **vous ne pouvez pas consulter votre base de données ni celle d'i-Topo.**

## 6. Conseils pratiques

✓ **Y penser :**

« Prenez toutes vos photos avec **i-Topo** »

Vous pouvez associer, sur vos smartphones, votre application **i-Topo** avec l'application appareil photo. La création de ce dossier vous permettra **d'avoir le reflexe i-Topo !**

✓ **Le mode Multi-photos :**

Si vous devez prendre plusieurs photos pour un même point de géolocalisation, commencez par **le plan le plus large**. C'est la première photo qui sera ensuite affichée sur les cartes.

✓ **Mises à jour :**

**i-Topo** est une application fréquemment mise à jour. Pensez à regarder régulièrement dans le Play Store si toutefois une nouvelle version sera disponible.